

Sécurité urbainE

*Politique intégrée de sécurité urbaine
de la Ville de Saint-Eustache*

30 avril 2009



Contenu

Mot du maire et du président du comité de la sécurité publique	1
Portrait socio-économique de Saint-Eustache	2
Avant-propos	3
Historique de la démarche	4
Préalable	5
Principes directeurs	6
Constats issus des consultations	7
Actions prioritaires	8
Gestes	9
Partenaires	10
Évaluation	11
Plan d'action et de mise en œuvre	12
Annexe 1 Faits saillants des consultations	13



Mot du maire et du président du comité de la sécurité publique

1

Mesdames, Messieurs,

C'est avec fierté que nous vous présentons la première politique intégrée de sécurité urbaine de Saint-Eustache. Forts de la participation citoyenne dans l'élaboration de ce document, nous pouvons affirmer que cette politique reflète fidèlement les préoccupations des Eustachaises et des Eustachois. En effet, durant une année complète, nous avons consulté la population, les gens d'affaires, les représentants des différents services sociaux et communautaires, les partenaires du monde de l'éducation, ainsi que les employés de la Ville de Saint-Eustache pour établir les paramètres qui guideront notre action en la matière. Dans un souci de doter la collectivité d'une politique réellement adaptée à l'ensemble des secteurs d'activités humaines de la ville, nous avons voulu, au préalable, entendre et comprendre la réalité de chacun et surtout, apporter des solutions concrètes aux problématiques particulières qui nous étaient présentées.

Avec cette vision très large, nous pouvons affirmer que l'objectif premier de notre politique intégrée de sécurité urbaine a été atteint : intervenir dans chaque domaine d'activité pouvant avoir un lien avec la sécurité des citoyens. Bien qu'elle englobe des services d'urgence traditionnels tels que la sécurité publique, le service de lutte aux incendies ou la protection civile, cette politique interpelle également tous les autres services de la Ville : urbanisme, loisirs, communications, relations avec les citoyens, transport, etc. C'est là le sens propre d'une politique intégrée.

Saint-Eustache est une ville où il fait bon vivre, un milieu de vie où les citoyens se sentent en sécurité mais surtout, une ville dynamique, active et respectueuse des attentes de la population. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que ces caractéristiques propres à Saint-Eustache imprègnent chaque élément de la politique intégrée de sécurité urbaine, dont nous vous invitons à prendre connaissance.

Bonne lecture.

Le maire



Claude Carignan

Le président du comité
de sécurité publique



Sylvain Mallette



Portrait socio-économique de Saint-Eustache

Sise sur la couronne nord métropolitaine, à moins d'une demi-heure du centre-ville de Montréal, Saint-Eustache, avec ses 42 000 résidents, ses institutions, son parc industriel et son vaste réseau commercial, est considérée comme l'un des principaux pôles culturels et économiques de la région des Basses-Laurentides.

L'âge moyen

L'âge moyen des citoyens de Saint-Eustache est de 37 ans, soit l'un des plus bas de la région et même du Québec. Les gens âgés de 25 à 44 ans constituent la tranche d'âge la plus importante de la population dans une proportion de 30 %.

Les familles

La ville compte 11 655 familles, dont plus de la moitié est constituée d'un couple marié. En comparaison, les familles monoparentales représentent 16 % des familles de Saint-Eustache, une proportion comparable à l'ensemble du Québec (16,6 %). Le nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple marié est de 3,2; il est de 3,0 dans les familles comptant un couple en union libre et de 2,5 dans les familles monoparentales.

La mobilité

La mobilité de la population est sensiblement la même qu'ailleurs au Québec. Selon Statistique Canada, la population de Saint-Eustache s'est renouvelée dans une proportion de 38 % au cours des dix dernières années, ce qui est comparable aux taux de la MRC de Deux-Montagnes et de l'ensemble du Québec.

Les revenus

Le revenu moyen des ménages de la municipalité se compare avantageusement à celui du Québec. Selon des données établies en 2004, il est de 49 913 \$ à Saint-Eustache, comparativement à 49 104 \$ dans la MRC Deux-Montagnes et à 40 468 \$ pour l'ensemble du Québec.

Le niveau de scolarité

Pour toutes les tranches d'âges de sa population, Saint-Eustache jouit d'un niveau de scolarité légèrement supérieur à la moyenne du Québec en ce qui concerne les études secondaires, postsecondaires et collégiales.

L'habitation et la propriété

Saint-Eustache est une ville où la très grande majorité des occupants sont propriétaires. Plus de 68 % des occupants de la municipalité sont propriétaires, comparativement à 73,3 % dans la MRC Deux-Montagnes et à 57,9 % au Québec.

Le taux de chômage

Le taux de chômage à Saint-Eustache est l'un des plus bas au Québec; à 6,4 %, il se situe sensiblement en dessous de la moyenne nationale. Le taux d'activité de la population de Saint-Eustache est, pour sa part, l'un des plus élevés au Québec.

Structure économique

Les trois secteurs d'activités sont présents dans l'économie de la municipalité. L'activité dominante dans le secteur primaire est l'agriculture. On y retrouve également l'extraction de pierre. La proximité des grands marchés montréalais et lavallois, la présence d'un sol riche et des conditions climatiques favorables confèrent à la région un avantage comparatif important.

2



Avant-propos

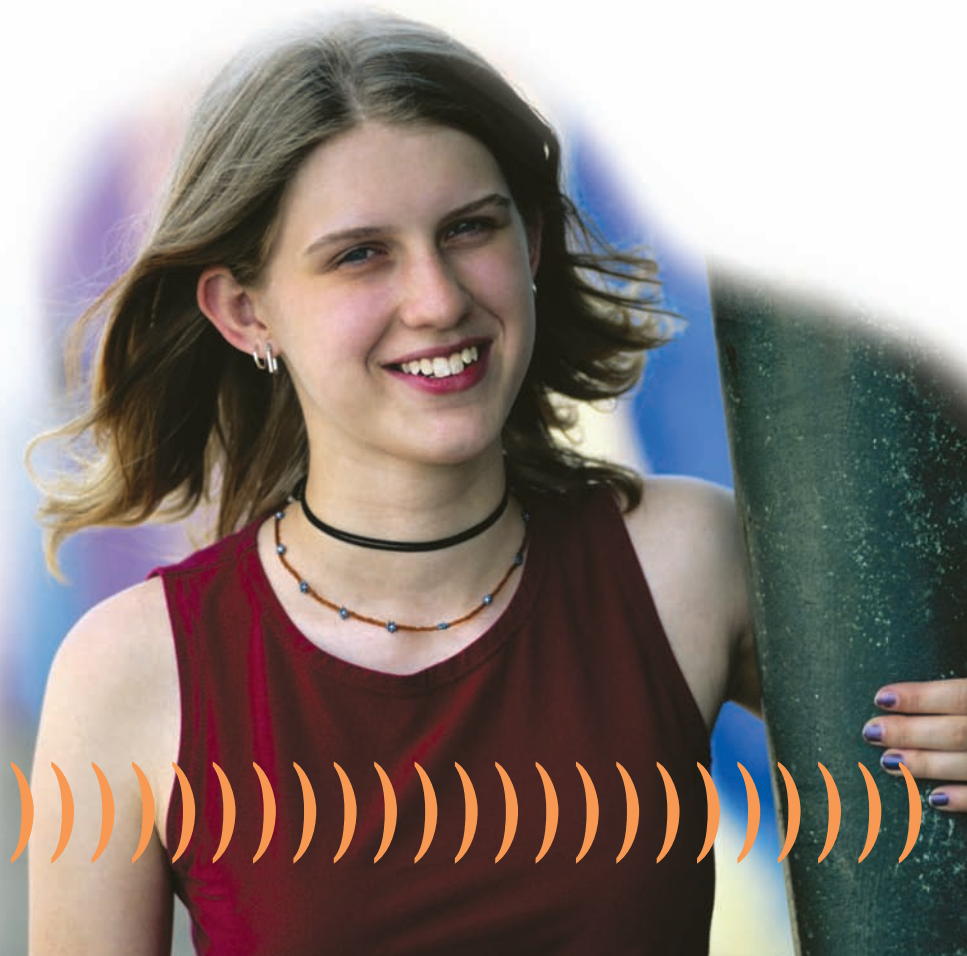
La politique intégrée de sécurité urbaine s'appuie sur les commentaires et suggestions émis par plus d'un millier de citoyens, lors d'un vaste processus de consultation publique enclenché à l'automne 2006. Parmi tous les commentaires recueillis, un fait ressort nettement : de manière générale, les citoyens de Saint-Eustache se sentent en sécurité dans leur ville.

Soucieuse de maintenir et d'accroître ce sentiment de sécurité, la Ville de Saint-Eustache s'engage donc fermement à faire plus et mieux. Les autorités municipales sont toutefois conscientes qu'une démarche de cette envergure requiert un changement dans les pratiques et les outils permettant d'analyser un projet donné. Ces changements doivent se faire dans le respect des individus qui œuvrent au sein des différents services municipaux et doivent évidemment correspondre aux attentes des citoyens.

La Ville peut compter sur des ressources nombreuses et diversifiées, sur les compétences et le dévouement des membres de son personnel, ainsi que sur la capacité de son organisation à innover. La démarche entreprise dans le cadre de la mise en place de la politique intégrée de sécurité urbaine doit reposer sur une compréhension commune de ce que doit être une telle politique et se réaliser en partenariat.

Ainsi, la présente politique fait état des valeurs que les élus de Saint-Eustache partagent en matière de sécurité urbaine. La concertation, le partenariat, la confiance mutuelle, le respect, ainsi que la volonté de « vivre ensemble » sont intimement liés à la mise en place de la présente politique et de sa réussite.

3



Historique de la démarche

Conscients de l'importance que revêt la sécurité pour leurs citoyens, notamment en raison du fait que ce facteur figure parmi les plus importants dans l'évaluation de la qualité de vie d'un milieu, les élus de la Ville de Saint-Eustache ont convenu, à l'hiver 2006, d'entreprendre les démarches pour doter la Ville d'une toute première politique intégrée de sécurité urbaine.

S'inspirant d'un courant mondial en matière de sécurité urbaine et s'appuyant sur l'expertise développée par différents organismes œuvrant en la matière, la Ville de Saint-Eustache désirait aller plus loin, en adoptant une politique qui intégrerait tous les aspects de la vie municipale, débordant ainsi du cadre traditionnel reliant la sécurité aux uniques services d'urgence d'une ville. Par cette approche novatrice, l'ensemble des services municipaux se trouve ainsi convié à adopter ou à modifier les façons de faire, afin de maximiser les interventions en matière de sécurité urbaine.

La démarche

De septembre 2006 au printemps 2007, les citoyens, les gens d'affaires et les intervenants des milieux scolaire, institutionnel et communautaire, ont été mis à contribution dans une vaste opération de consultation publique. Les citoyens n'ayant pu participer aux rencontres de

consultation ont, pour leur part, été invités à compléter un questionnaire en ligne, par le biais du site Internet de la Ville ou à se procurer le questionnaire auprès des différents points de service (bibliothèque, Service de l'urbanisme, Maison du citoyen, ...).

En marge de ces consultations, les autorités municipales ont également commandé un sondage auprès de la firme Léger Marketing, lequel avait pour objectif de mesurer de manière empirique le sentiment de sécurité de la population et d'identifier les secteurs d'activités le plus souvent sources de préoccupation en matière de sécurité pour les citoyens. Ce sondage, réalisé auprès de 600 citoyens de Saint-Eustache, vers la fin de l'hiver 2007, constituait une première au Québec, puisqu'à ce jour, aucun sondage formel n'avait jamais été mené sur cette question. Par ailleurs, dans le but de compléter le diagnostic de sécurité de la Ville de Saint-Eustache, une analyse statistique des différents événements rapportés au Service de la sécurité publique a été complétée par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le printemps 2007 fut consacré à la rédaction d'un avant-projet de politique, qui a fait l'objet d'une consultation auprès des vingt-quatre différents services de la Ville. La rédaction finale de la politique et celle de son plan d'action ont été complétées et adoptées par le conseil municipal au cours de l'année 2008.



Préalable

5

Les individus formant une communauté vivent selon des normes, des règles et un système de valeurs codifiés par des lois et des règlements. Comme la vie quotidienne s'organise autour des services offerts par les différents ordres de gouvernement, de même que par des établissements publics ou privés, ainsi que par des regroupements associatifs et sans but lucratif, vivre au sein d'une communauté impose l'existence et l'application de certaines règles permettant une cohabitation harmonieuse.

En « organisant la ville », les autorités municipales établissent les règles qui permettent aux citoyens de vivre ensemble, dans le respect des valeurs communes. Si la vie en milieu organisé peut favoriser le développement social, culturel et économique d'un individu, elle peut également faire émerger des conflits, des délits et des crimes. Aucun regroupement humain n'échappe à cette double règle. Ainsi, pour assurer l'ordre social, une municipalité doit à la fois remplir une obligation et relever un défi. L'obligation repose sur la nécessité de faire émerger un milieu de vie sécuritaire, dans lequel les aspirations de chacun pourront se réaliser, tandis que le défi consiste à maintenir ce milieu de vie sécuritaire.

Les membres du conseil municipal de Saint-Eustache sont convaincus qu'une communauté dotée de services structurés et efficaces, pouvant également compter sur la présence active d'un réseau d'organismes engagés et dynamiques, agira à la baisse sur le taux de criminalité et favorisera ainsi l'existence d'un sentiment de sécurité parmi les citoyens. Maintenir à son plus bas le taux de criminalité, c'est éviter l'apparition des comportements de méfiance, la multiplication et l'aggravation des délits et des crimes. En somme, c'est éviter qu'un regroupement humain se désorganise.

En ce sens, tout en maintenant une approche basée sur le respect des droits et libertés de la personne, la politique intégrée de sécurité urbaine de la Ville de Saint-Eustache vise à :

- Protéger la communauté par le contrôle et l'élimination des facteurs de risque ;
- Renforcer le sentiment de sécurité par une intervention diversifiée auprès des clientèles à risque.



Principes directeurs

Dix principes directeurs, inspirés des constats formulés lors des consultations, de même que des écrits en matière de prévention de la criminalité ou portant sur la sécurité urbaine, ont guidé l'élaboration de la présente politique.

- 1) Le conseil municipal est imputable et c'est pourquoi il s'engage à rendre compte périodiquement de l'application de la politique intégrée de sécurité urbaine.
- 2) La population doit être mise à contribution afin de comprendre qu'elle détient un pouvoir sur sa qualité de vie.
- 3) Les résidents doivent avoir l'assurance que les contrôles sociaux sont bien exercés par la municipalité et que leur milieu de vie est sécuritaire.
- 4) Les employés municipaux sont des acteurs de premier plan dans l'exécution de la politique intégrée de sécurité urbaine.
- 5) La qualité et la cohésion des services municipaux sont la pierre d'assise du sentiment de sécurité de la population.
- 6) La prévention de la criminalité et le sentiment de sécurité d'une population résident en l'addition d'une série de mesures complémentaires, convergentes et intégrées.
- 7) Les nouvelles actions entreprises doivent s'articuler autour de deux notions essentielles soit : le sentiment de sécurité et la présence réelle de dangers ou de menaces. Chaque nouvelle action devrait viser le renforcement du sentiment de sécurité ou l'élimination d'un facteur de risque.
- 8) Afin de s'assurer la crédibilité des nouvelles mesures mises de l'avant par la Ville, toute action faisant appel à la population devra faire preuve de rapidité et d'efficacité. Ainsi les citoyens auront le sentiment d'avoir un pouvoir réel sur leur environnement.
- 9) Afin de favoriser de nouvelles pratiques et de les ajuster à notre réalité municipale, les initiatives entreprises doivent être soutenues par une structure souple, adaptable et efficace.
- 10) Les organismes communautaires ont un rôle prépondérant à jouer dans le maintien de la cohésion sociale; leurs contributions doivent être soulignées et soutenues par les autorités municipales.

6



Constats issus des consultations

(Voir faits saillants en annexe I)

De l'ensemble des consultations effectuées, il appert très clairement que la population de Saint-Eustache se sent en sécurité dans sa ville. Toutefois, les citoyens identifient certaines problématiques spécifiques. Il faut noter que ces problématiques ne sont pas identifiées de façon massive, mais plutôt de façon épisodique ou marginale. Elles sont le lot de toute municipalité de la taille de Saint-Eustache. De plus, elles n'affectent en rien le sentiment de sécurité des résidents. Bref, les citoyens se sentent en sécurité, car ils ont l'intime conviction que les autorités municipales exercent un contrôle social réel et efficace.

Cependant, certains aspects retenus ont été identifiés à même nos trois sources d'information (consultations, sondage en ligne et sondage Léger Marketing) et méritent que nous nous y attardions de façon toute particulière.

La sécurité routière

Cet aspect a été très largement évoqué lors de l'ensemble des consultations. Les citoyens se sont notamment plaints de la vitesse dans les rues, du manque de respect de la signalisation routière, de la difficile cohabitation des voitures, des cyclistes et des piétons, du manque de fluidité sur certaines artères, etc. Comme c'est le cas dans la plupart des villes du Québec, la sécurité routière représente la problématique numéro un, à laquelle la Ville se doit d'apporter des solutions concrètes et efficaces.

Les problématiques liées aux jeunes

Qu'il s'agisse d'attroupements de jeunes, de consommation de drogue ou de boisson, de vandalisme, de courses dans les rues, les jeunes sont fréquemment montrés du doigt comme étant au centre des préoccupations des citoyens. À tort ou à raison dans certains cas, la perception étant plus forte que la réalité, les autorités municipales devront poursuivre leurs efforts afin d'élargir leur gamme de services envers ce groupe-cible, idéalement, en partenariat avec les nombreux acteurs de la communauté qui interviennent déjà auprès d'elle et en continuant de privilégier une approche basée sur la prévention.

La visibilité et la communication

Les citoyens se disent particulièrement satisfaits de la qualité et de la diversité des moyens de communication mis à leur disposition par la Ville. S'ils sont bien informés par les instances municipales, les citoyens ne savent cependant pas toujours où s'adresser pour informer la Ville de situations non urgentes, mais qu'ils jugent néanmoins préoccupantes. Parfois, les citoyens ont l'impression que ces situations ne recevront pas toute l'attention appropriée. Ils renoncent alors à les signaler. La visibilité des services municipaux, et particulièrement celle des services d'urgence, agit positivement auprès de la population. Cette visibilité est souhaitée et désirée. Voir quotidiennement des employés de la Ville à l'œuvre a un effet sécurisant pour les citoyens et ce, peu importe le corps d'emploi.

L'éclairage urbain

Que ce soit dans les cours d'école, sur les voies publiques ou aux abords des édifices, privés ou publics, l'éclairage urbain joue un rôle de premier plan en regard du sentiment de sécurité des Eustachois. Cet aspect a été très largement souligné lors des consultations. De plus, il transcende tous les aspects testés : sécurité routière, sécurité dans les parcs et les cours d'écoles, sécurité dans les places publiques, sécurité des jeunes à l'extérieur, sécurité des aînés et des femmes lors de sorties en soirée, etc. Que l'on parle de sécurité routière, de sécurité dans les parcs, ou autre, l'éclairage y joue un rôle pivot. Cet aspect de la sécurité urbaine doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des services concernés.

À la lecture de tous ces constats, le défi de l'administration municipale repose sur sa capacité à demeurer constamment à l'affût des nouvelles problématiques, de même que des préoccupations des citoyens.

7



Actions prioritaires

À la lumière du portrait diagnostique que nous avons posé sur la sécurité à Saint-Eustache et sur le sentiment de sécurité de sa population, et dans le but d'orienter les actions qui seront prises, la politique intégrée de sécurité urbaine s'appuiera sur les cinq (5) actions prioritaires suivantes.

Action 1 – Maintenir et améliorer la qualité des services

Les données sur la satisfaction de la population à l'égard des services de la Ville sont on ne peut plus claires. Elles démontrent, en effet, que les Eustachois apprécient fortement l'ensemble des services de la Ville. Ce facteur contribue à lui seul à soutenir le sentiment de sécurité des citoyens. L'ordre social est maintenu par une organisation de services efficaces et accessibles aux citoyens. À titre d'exemple, les citoyens disent être satisfaits à 99 % du Service de sécurité incendie. Le taux de satisfaction à l'égard du Service de police en général s'établit à 88 %. C'est en matière de sécurité routière et d'intervention auprès des jeunes que la satisfaction des citoyens semble fléchir, passant respectivement à 78 % et à 74 %. Même si ces taux de satisfaction sont relativement élevés, ils nous indiquent néanmoins les pistes prioritaires à suivre dans l'élaboration du plan d'action associé à la politique intégrée de sécurité urbaine.

Enfin, les résultats obtenus grâce aux consultations nous indiquent que c'est dans une proportion de 97 % que la population de Saint-Eustache se dit satisfaite de la qualité des services en général. Elle a donc le sentiment que l'environnement social est bien protégé, ce qui se traduit par un sentiment de sécurité largement partagé. Il appartiendra aux autorités municipales de garantir le maintien de la qualité de ses services, tout en cherchant sans cesse à y apporter les améliorations appropriées.

Action 2 – Assurer la visibilité et la communication

Les deux facteurs qui contribuent le plus largement au sentiment de sécurité de la population sont, par ordre d'importance, la visibilité des policiers et l'information transmise par la Ville à ses citoyens. C'est par cette information que s'installe la perception que le contrôle social est exercé par les responsables municipaux. L'augmentation du taux de satisfaction à l'égard de la présence policière, qui se situe à 81 %, ne passe pas par l'embauche de nouveaux policiers, notamment en raison des coûts liés à une telle mesure. Toutefois, il est possible de maximiser l'action de l'ensemble des employés, y incluant les membres actuels des forces de police, en renforçant la relation entre ceux-ci et les citoyens. Toute nouvelle initiative des services devra tenir compte de cet aspect.

Action 3 – Identifier et soutenir les clientèles prioritaires

Conformément aux différentes études menées en regard de la sécurité urbaine, les démarches pour établir le diagnostic de la sécurité à Saint-Eustache ont démontré que les jeunes, les aînés et les femmes sont les clientèles prioritaires à l'égard de qui les services municipaux doivent se soucier et ce, non seulement dans l'exécution de leurs mandats, mais également dans l'élaboration de nouvelles mesures visant à renforcer le sentiment de sécurité des citoyens. Ainsi, les aînés et les femmes affichent un sentiment de sécurité plus faible que les hommes et ce,

dans l'ensemble des secteurs sondés. Le vieillissement de la population, associé à l'isolement grandissant d'une partie des aînés et le fait que ce soient les femmes qui se retrouvent majoritairement chef de famille monoparentale, sont des caractéristiques qui doivent être prises en compte lorsque des mesures sont mises en place. Quant à eux, les jeunes constituent un groupe qui suscite, à tort ou à raison, des inquiétudes qui s'alimentent sur des faits précis ou sur la perception que ce groupe est à l'origine de certains désordres sociaux. Les tentatives menées par certains gangs de rue afin de s'installer sur le territoire de Saint-Eustache doivent faire l'objet d'une attention particulière et être traitées sans équivoque. Les autorités municipales doivent prendre les moyens nécessaires pour empêcher l'établissement des gangs de rue, mais également travailler en partenariat et par une approche préventive, afin d'éviter que des citoyens ne soient tentés d'adhérer à ce genre de regroupement.

Action 4 – Favoriser le partenariat

« Agir ensemble » devrait être le leitmotiv de tous les services de la Ville, mais constituer également l'un des piliers sur lesquels s'appuie la politique intégrée de sécurité urbaine. La Ville ne peut et ne doit, à elle seule, être le régulateur de l'environnement social. L'appropriation par les citoyens de leur propre sécurité est essentielle. À ce titre, ils seront les principaux acteurs interpellés par le plan d'action de la politique. La Ville de Saint-Eustache est forte des organismes qui offrent des services de soutien et d'animation à sa population. Ces derniers devront aussi être associés aux actions qui découleront de la politique intégrée de sécurité urbaine.

Action 5 – Améliorer les connaissances

Même si la réalité de Saint-Eustache semble avoir échappé aux enjeux plus urbains des grandes villes avoisinantes, il importe de demeurer vigilant face aux phénomènes pouvant affecter le sentiment de sécurité de la population. En ce sens, tant le service de renseignement du Service de sécurité publique que les acteurs de premier plan de notre communauté demeurent des sources privilégiées d'informations.

Afin de demeurer alerte en regard des initiatives porteuses de succès, nous devons aussi nous assurer d'un suivi efficace avec l'ensemble des intervenants engagés en matière de sécurité publique, notamment en favorisant la mise en commun des connaissances et la contribution des compétences détenues par les différents interlocuteurs concernés. Les réalités changent, la politique intégrée de sécurité urbaine doit pouvoir s'adapter.



Les actions retenues s'accompagnent de sept (7) gestes que doivent poser les autorités municipales.

Dans le but de réaliser la politique intégrée de sécurité urbaine, le conseil municipal a retenu plusieurs moyens dont ceux-ci. L'ensemble des moyens est contenu dans le plan d'action et de mise en œuvre présenté à la page 12 du présent document.

Geste 1 – Adoption de la politique intégrée de sécurité urbaine, de son plan d'action et de son plan de mise en œuvre.

Buts :

- Doter la Ville de Saint-Eustache d'une vision globale en regard à la sécurité et au sentiment de sécurité de sa population.
- Doter la Ville d'un plan d'action efficace, afin de renforcer les interventions en matière de sécurité.

Finalité :

- Instaurer de nouvelles pratiques visant à corriger les lacunes identifiées en matière de sécurité urbaine.

Geste 2 – Création d'un module Internet de sécurité urbaine.

But :

- Offrir à la population eustachoise un outil d'information et de communication moderne et pertinent en matière de sécurité urbaine.

Finalité :

- Faire en sorte que la population développe l'habitude de consulter et d'utiliser ce module Internet.

Geste 3 – Octroi d'un budget annuel de fonctionnement.

But :

- Soutenir, lors de l'adoption du budget annuel, les initiatives émanant des services municipaux qui visent la prévention.

Geste 4 – Nomination d'un coordonnateur à la sécurité et à la prévention.

But :

- Développer, au sein de l'ensemble des services municipaux, une préoccupation permanente en regard à la sécurité des citoyens.

Finalités :

- Permettre aux responsables municipaux d'avoir accès à une ressource-conseil en la matière.
- Permettre des interventions toujours plus rapides et plus efficaces.

Geste 5 – Mise en place d'une table de coordination des services en matière de sécurité urbaine.

But :

- Favoriser l'échange d'information entre les services.

Finalité :

- Instaurer un mécanisme de concertation des services afin d'éviter que les dossiers ne soient traités en silo, dans la perspective que chaque service tienne compte des points de vue des autres services en matière de sécurité urbaine.

Geste 6 – Élaboration d'un programme permanent de sensibilisation à la sécurité urbaine.

But :

- Informer et sensibiliser les citoyens aux différentes facettes de la sécurité urbaine.

Finalités :

- Augmenter les connaissances des citoyens et ainsi favoriser l'adoption de comportements propices au maintien d'un sentiment de sécurité élevé.
- Identifier les mesures propres aux femmes, aux personnes âgées et aux jeunes.

Geste 7 – Création d'un forum annuel sur la sécurité urbaine.

But :

- Permettre une mise à jour des connaissances, des initiatives en cours et des phénomènes émergents en la matière et favoriser la mobilisation permanente des partenaires.

Finalité :

- Adapter les solutions préconisées à la réalité eustachoise.



Partenaires

La Ville de Saint-Eustache est depuis longtemps reconnue pour le dynamisme de sa communauté. Elle a la chance de pouvoir compter sur un vaste réseau d'organismes, qui offrent à la population des services de soutien et d'animation de grande qualité. À l'instar de ces organisations, les services de la Ville se distinguent également par la qualité de leurs actions auprès des citoyens. Nombre de distinctions honorifiques l'ont d'ailleurs largement souligné.

Depuis toujours, les services municipaux travaillent de concert avec les différents organismes du territoire. Les actions menées par l'ensemble des organismes traduisent un fort sentiment de solidarité dans notre collectivité. Les expertises développées par chacun d'entre eux sont précieuses et ne doivent pas être ignorées. Les alliances sont nombreuses et bénéfiques pour les citoyens à qui elles s'adressent. Les partenaires agissent positivement sur le sentiment de sécurité des citoyens de Saint-Eustache et c'est pourquoi leur contribution est essentielle. Il s'agit donc d'élargir ce partenariat, d'abord dans le cadre de l'application de la politique, mais aussi lorsqu'il s'agit d'actualiser son contenu.

De différentes façons et à différents niveaux, les partenaires sollicités seront les suivants :

- Les élus municipaux ;
- L'ensemble des services municipaux ;
- Les gens d'affaires ;
- La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ;
- Le Centre de santé et de services sociaux de Deux-Montagnes ;
- Les organisations liées aux domaines de la culture et du loisir ;
- Les organismes communautaires ;
- Les clubs de services ;
- Les organisations extra municipales telles les ministères associés, les institutions de recherche et certaines municipalités engagées en regard à la sécurité urbaine ;
- Toutes autres organisations dont l'expertise pourrait soutenir notre démarche.

10



Évaluation

Le conseil municipal évaluera annuellement le niveau d'actualisation de la politique intégrée de sécurité urbaine, en analysant notamment les rapports d'activités de la table de coordination et les comptes rendus du forum annuel sur la sécurité urbaine.

Les moyens mis en application dans le plan de mise en œuvre serviront également de balises précieuses dans l'évaluation du niveau d'implantation de la politique.

L'analyse de ces divers éléments permettra au conseil municipal d'adapter de nouvelles mesures ou de réorienter certaines actions, le cas échéant. Des priorités annuelles pourront, de plus, être édictées.

Le conseil municipal s'engage à publiciser les résultats de chaque évaluation annuelle, ainsi que les priorités et actions préconisées.

Ces résultats seront rendus publics au moment de l'adoption du budget, soit vers le mois de décembre de chaque année.



Plan d'action et de mise en œuvre

ACTIONS PRIORITAIRES	MOYENS	MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE(S)
1 Maintenir et améliorer la qualité des services de sécurité urbaine.	1.1 Désigner un répondant administratif de la politique.	Printemps 2009	Conseil municipal
	1.2 Faire connaître aux employés et à la population la politique intégrée.	Été 2009	Service des communications
	1.3 Désigner un coordonnateur à la sécurité urbaine.	Automne 2009	Conseil municipal
	1.4 Développer un outil de vérification des éléments de sécurité à prendre en compte avant l'implantation de tout nouveau projet.	Automne 2009	Comité de la sécurité publique Table de coordination
	1.5 Mettre en place une table de coordination des services en matière de sécurité urbaine : • Rédaction du mandat ; • Constitution de la table de coordination ; • Élaboration du plan d'action de la table de coordination.	Automne 2009	Conseil municipal
	1.6 Soumettre tout nouveau projet à l'analyse de tous les services.	À compter de l'automne 2009	Directeur général Coordonnateur à la sécurité urbaine
	1.7 Encourager les services à dévoiler les actes de vandalisme et s'assurer du suivi.	À compter de l'automne 2009	Table de coordination
	1.8 Évaluer l'efficacité de l'éclairage dans les lieux publics.	À compter de l'automne 2009	Coordonnateur à la sécurité urbaine Service de l'urbanisme
	1.9 Évaluer la pertinence d'installer des caméras de surveillance dans certains endroits publics.	Automne 2009	Comité de la sécurité publique
	1.10 Actualiser l'ensemble des plans d'urgence.	Hiver 2010	Comité de la sécurité publique
	1.11 Mise en place du schéma de sécurité incendie.	Hiver 2010	Conseil municipal Comité de la sécurité publique Service de la sécurité publique
2 Assurer la visibilité et la communication	2.1 Mettre en place une stratégie permanente de vérification de la qualité et de la sécurité de nos équipements.	Printemps 2010	Coordonnateur à la sécurité urbaine Table de coordination
	2.2 Mettre en place un plan de communication relié à la sécurité urbaine basé sur les éléments suivants : • Visibilité et identification des employés de la Ville ; • Uniformisation de la signature visuelle des véhicules de la Ville ; • Promotion de la ligne 450 974-5300 ; • Bon usage du 911, etc.	Printemps 2010	Coordonnateur à la sécurité urbaine Comité de la sécurité publique Table de coordination Service des communications
	2.3 Créer un module Internet de sécurité urbaine : • Inventaire des besoins ; • Construction de la page Web ; • Validation du contenu ; • Mise en ligne.	Été 2009 Printemps/Été 2009 Été 2009 Octobre 2009	Comité de la sécurité publique Service des communications
	2.4 Poursuite et amélioration du plan de présence policière dans les parcs et les endroits propices au vandalisme.	En continu	Comité de la sécurité publique
3 Identifier et soutenir les clientèles prioritaires	3.1 Développer des plans particuliers d'intervention pour les clientèles suivantes : jeunes, femmes, personnes âgées.	Automne 2009	Coordonnateur à la sécurité urbaine Service de l'animation communautaire Service de la sécurité publique
	3.2 Mise en place d'un groupe de travail tripartite portant sur la sécurité et regroupant des représentants de la Ville, des groupes de femmes, des personnes âgées, sur la sécurité.	Hiver 2010	Coordonnateur à la sécurité urbaine Service de l'animation communautaire Service de la sécurité publique
	3.3 Rédaction et adoption d'un plan d'action jeunesse.	Septembre 2009	Coordonnateur à la sécurité urbaine Service de l'animation communautaire Service de la sécurité publique
	3.4 Réactualiser les programmes Parents Secours et Voisins vigilants.	Hiver 2010	Service de la sécurité publique
4 Favoriser le partenariat	4.1 Mise en place du forum annuel de la sécurité urbaine.	Printemps 2010	Coordonnateur à la sécurité urbaine
	4.2 Mise en place d'un comité conjoint regroupant certains partenaires (CSSMI, CSSDM, MTC) ayant pour mandat de voir à l'arrimage des mesures d'urgence.	En cours	Service de la sécurité publique
5 Améliorer les connaissances	5.1 Élaborer, mettre en place et actualiser le programme permanent de sensibilisation à la sécurité urbaine.	Hiver 2010	Coordonnateur à la sécurité urbaine Comité de la sécurité publique
	5.2 Analyser le rapport annuel de la table de coordination et dresser un bilan annuel des actions posées.	Printemps 2010	Coordonnateur à la sécurité urbaine Comité de la sécurité publique
	5.3 Favoriser l'acquisition de connaissances par la participation à des forums, colloques, etc.	Hiver 2010	Coordonnateur à la sécurité urbaine Service de la sécurité publique Comité de la sécurité publique
	5.4 Participer à toutes initiatives locales, régionales ou nationales susceptibles d'agir positivement sur le sentiment de sécurité des citoyens.		Conseil municipal Service de la sécurité publique Comité de la sécurité publique

Annexe I

Faits saillants des consultations

13

Consultations populaires

- Sentiment général d'être en sécurité à Saint-Eustache;
- Problèmes liés à la sécurité routière;
- À tort ou à raison, les jeunes sont fréquemment identifiés comme source d'agitation;
- Insécurité liée à l'éclairage déficient dans les espaces publics;
- Importance de la visibilité policière;
- Les citoyens accordent une grande importance à l'information reçue de la Ville et à la possibilité de communiquer aisément avec les autorités municipales.

Sondage en ligne

- Sentiment général d'être en sécurité à Saint-Eustache;
- Sentiment d'être en sécurité à Saint-Eustache moins élevé la nuit;
- Problématique liée à l'éclairage dans certaines rues soulevée;
- Sentiment d'insécurité souligné face à la surveillance dans les parcs;
- Insatisfaction exprimée face à la présence policière sur le territoire (56,61 %);
- Satisfaction face au Service de la sécurité incendie (98,4%);
- Insatisfaction face au contrôle de la vitesse (72,4%);
- À tort ou à raison, l'on présente fréquemment les jeunes comme source de nuisance;
- Importance d'utiliser les réseaux de citoyens pour se protéger;
- Dans une proportion de 93 %, les citoyens savent où appeler en cas d'urgence ou de danger (911).

Sondage Léger Marketing

- Le sentiment de sécurité de la population est élevé (90%);
- Très grande satisfaction des citoyens face aux services municipaux : qualité des services en général (97%); des communications (92%); de l'administration municipale actuelle (92%); de la sécurité incendie (99%); sécurité des équipements de jeux (95%); propreté des parcs (89%); services de la police en général (88%); déneigement et déglacage des trottoirs (86%); réponse reçue de la part du Service de police (82%); présence policière (81%);
- Le travail du Service de police en matière de sécurité routière recueille la satisfaction des citoyens dans une mesure moins élevée (78%), tout comme ses interventions auprès des jeunes (74%);
- Le niveau d'entraide entre les citoyens ne recueille que 58% d'appréciation de la population;

- 89% des citoyens affirment ne pas côtoyer d'individus ou de groupes d'individus menaçants;
- Les problématiques les plus souvent évoquées sont les problèmes causés par les gens bruyants (27%), les problèmes liés à la propreté (25%), les désordres causés par les jeunes ou les groupes de jeunes (21%), les désordres liés à la vente ou à la consommation de drogue (20%);
- En matière d'atteinte à l'intégrité physique ou morale de la personne, 24% de la population s'en est dite victime et cette proportion grimpe à 72% chez les 18-24 ans;
- Le problème de la sécurité routière est le plus souvent évoqué comme la principale préoccupation des citoyens (38%). La deuxième préoccupation récoltant le plus haut pointage est la sécurité des biens à 10%, ce qui représente un écart de 28 points de pourcentage avec la sécurité routière;
- Les comportements les plus préoccupants pour les citoyens sont ceux associés à la toxicomanie (27%), aux gangs de rue (15%), aux groupes de jeunes de 12-18 ans (13%) et aux jeunes adultes qui font des courses de voiture (12%);
- Dans les cas de victimisation, les citoyens signalent les cas suivants aux services policiers dans les proportions suivantes : vols ou vandalisme sur véhicules (64%), vols ou vandalisme à la propriété (62%), fraude (44%);
- En présence de problématiques de violence, d'agression sexuelle ou de suicide, 65% des citoyens interrogés savent où s'adresser.

Les membres du comité de la sécurité publique :

M. Sylvain Mallette, conseiller municipal, président
M. Germain Lalonde, conseiller municipal, vice-président
M^{me} Pauline Harrison, conseillère municipale
M. Yves Morency, directeur, module de la Sécurité publique
M. Charles de Rouville, directeur adjoint, division Sécurité incendie
M. Daniel Boucher, chef des opérations, Organisation municipale de la sécurité civile
M. Léon Tremblay, citoyen
M. Pierre St-Jacques, citoyen

